

Le Département de la Seine-Maritime présente



PLAN CLIMAT 76

LE CLIMAT CHANGE,
CHANGEONS !

- Promouvoir une transition écologique et solidaire
- Encourager les mobilités durables
- S'adapter aux conséquences du changement climatique
- Favoriser l'économie circulaire
- Sensibiliser à la transition écologique



76

SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -

Sommaire

1	<i>Atténuer notre impact</i>	7
	■ Promouvoir une transition écologique et solidaire	8
	■ Rendre nos bâtiments publics plus durables et responsables	11
	■ Encourager les mobilités douces	14
	■ Promouvoir une alimentation locale	17
	■ Favoriser l'économie circulaire	19
2	<i>Adapter le territoire</i>	23
	■ Mieux anticiper les risques naturels pour les gérer	24
	■ Préserver la biodiversité	27
	■ Protéger la ressource en eau	31
	■ Adapter les espaces publics	34
3	<i>Partager une culture climatique commune</i>	38



Retrouvez toutes les ressources
associées au présent livret
sur www.seinemaritime.fr/climat





Édito

Le climat change, et en mal. Les inondations, les sécheresses, les crues se multiplient. Le trait de côte recule, la biodiversité s'effondre, les sols s'appauvrissent. C'est le paradoxe de cette transformation dont l'humain est responsable: l'oscillation entre le trop d'eau et le pas assez. C'est l'anormal qui devient une habitude. De ces évolutions, un nouvel équilibre va émerger.

Comme nous nous retrouvons sur le constat, maintenant agissons. Car il y a urgence. L'inflation des prix de l'énergie nous rappelle que la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas. C'est le sens premier de notre action, **tendre vers plus de sobriété**. Il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Là aussi, conscient de cet écueil, le Département de la Seine-Maritime inscrit son action en faveur du climat dans le temps long. Nous avons des objectifs à horizon 2030 et même, jusqu'en 2050. Nous pouvons nous reposer sur notre expérience acquise au fur et à mesure des années. Car le Département de la Seine-Maritime ne part pas de rien en matière de développement durable. Il a été précurseur notamment sur la protection de la biodiversité. Depuis longtemps, nos politiques sont marquées par un bon sens seinomarin qui sans être désignées comme « écologiques » le sont désormais. Alors aujourd'hui, nous avons décidé d'accélérer notre action en faveur du climat.

Pour une raison simple, nous pensons que c'est seulement collectivement que nous parviendrons à retourner la tendance actuelle. Aux côtés de la société civile, les collectivités jouent un rôle primordial. Elles impulsent, facilitent, rendent possibles des initiatives. Le Département prend sa part en accompagnant les collectivités et intercommunalités dans leur transition écologique.

Nous souhaitons aller plus vite pour faire mieux et protéger les habitants de la Seine-Maritime. Le cap est fixé mais comment le suivre? Nous avons défini une approche, une méthode et un outil de travail. Notre approche est optimiste. Elle refuse à la fois le fatalisme et le défaitisme de certains. Notre méthode est fondée sur la transversalité. Elle place l'écologie au carrefour de notre action. Notre outil de travail, c'est le Plan Climat 76 lancé dès 2020. Il fixe jusqu'en 2028, 55 actions à mener.

Mais les choses évoluent vite et les besoins aussi. En juin 2023, **un Plan Climat 76 renforcé** a été adopté par l'assemblée départementale. L'adaptation de notre territoire aux conséquences du changement climatique, le partage de connaissance et la sensibilisation à ces enjeux sont les axes principaux de cette nouvelle impulsion. Il est difficile de résumer toute notre action, tant elle est complète, de la rénovation de nos bâtiments avec le Plan Bâtiment Durable, au développement du covoiturage et des mobilités douces à la promotion des circuits courts avec **Mon Panier 76** et la plateforme numérique **AgriLocal 76**. Parmi les nombreux chiffres de ce plan, c'est sans nul doute celui de notre objectif de planter 125 000 arbres d'ici 2030 qui illustre le mieux notre ambition pour notre territoire.

Bertrand BELLANGER
Président du Département

Cécile SINEAU-PATRY
Vice-Présidente en charge
de la transition écologique, de la ruralité,
de l'agriculture et de l'alimentation

Préambule

LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE : UN PHÉNOMÈNE EN COURS

À l'échelle mondiale comme en France métropolitaine, l'évolution des températures moyennes annuelles témoigne d'un réchauffement net depuis 1900. Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), au fil de ses rapports, a mis en évidence le rôle des activités humaines dans ce changement. En augmentant la concentration des gaz à effet de serre naturellement présents dans l'atmosphère, ces activités ont été reconnues comme la cause principale du réchauffement climatique actuel.

Le dioxyde de carbone (CO₂) est le principal gaz à effet de serre responsable du réchauffement : sa concentration dans l'atmosphère a augmenté progressivement depuis l'ère industrielle en lien avec l'utilisation de pétrole, gaz naturel et charbon notamment pour l'industrie, le chauffage et les transports.

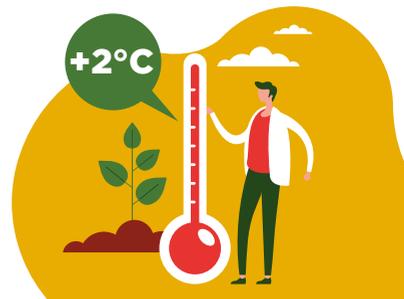
L'Accord de Paris de 2015 fixe l'objectif de contenir le réchauffement climatique en deçà du seuil des +2° C à l'échéance de 2100 par rapport aux niveaux préindustriels, compte-tenu du risque d'emballement climatique décrit par les experts au-delà de ce seuil. En France, un objectif de neutralité carbone (zéro émission nette) a été fixé à l'horizon 2050. Concrètement, cet objectif signifie diviser par 6 nos émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'année de référence 1990 et une réduction de 55% pour un premier palier intermédiaire en 2030, en application du Règlement adopté par l'Union Européenne le 30 juin 2021.

Atteindre ces objectifs implique une réorientation drastique de notre modèle économique basé sur la consommation d'énergies fossiles. Une mobilisation de tous les acteurs est donc nécessaire.

QUELLES CONSÉQUENCES POUR NOS SOCIÉTÉS ?

Augmentation des températures (les dernières années constituent les années les plus chaudes jamais enregistrées à l'échelle planétaire), vagues de chaleur estivales plus fréquentes et intenses, sécheresses, hausse du niveau des mers et érosion des littoraux : les signes du réchauffement climatique auquel nous sommes déjà confrontés ne manquent pas. Les conséquences sont graves pour les pays dont les populations sont défavorisées (accès à l'eau, à la nourriture...) mais aussi pour nos territoires.

Les canicules mettent en danger les personnes les plus vulnérables (personnes âgées, nourrissons) et, accompagnées d'une baisse des précipitations, elles se traduisent par des épisodes de sécheresses susceptibles d'entraîner des conflits sur l'usage de l'eau : besoins industriels, irrigation agricole, alimentation en eau potable... Des pluies plus intenses seront aussi la cause d'inondations plus fréquentes. Enfin, la hausse du niveau des mers accélère l'érosion du littoral et menace les populations et les nombreuses activités qui s'y déploient.

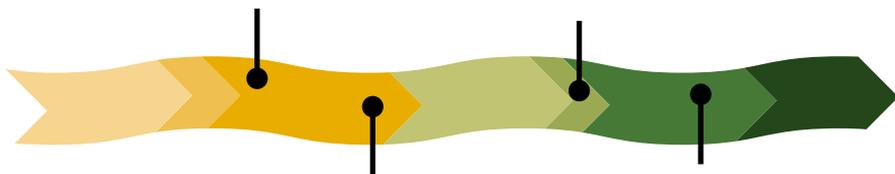


17 août 2015 :

Loi pour la « transition écologique et la croissance verte » : objectif de réduction, d'ici à 2030, de 40% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990

8 novembre 2019

Loi « énergie climat » : objectif de neutralité carbone à la France (zéro émission nette) et diminution de 40% de la consommation d'énergie fossile d'ici 2030 par rapport à 2012



4 novembre 2016

entrée en vigueur de l'Accord de Paris sur le climat qui engage à contenir le réchauffement planétaire en dessous des 2°C d'ici à 2100

22 août 2021

La loi « Climat et résilience » issue des travaux de la Convention citoyenne pour le climat a pour ambition d'accélérer la transition écologique dans tous les domaines du quotidien.

UN PLAN CLIMAT POUR LA SEINE-MARITIME

Le Département de la Seine-Maritime entend prendre toute sa part dans la mise en œuvre des objectifs définis à l'échelle nationale. L'enjeu est double : il s'agit à la fois de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'adapter le territoire aux risques climatiques.

Les élus du Département, après avoir adopté, le 22 juin **2020**, le Plan Climat 76, ont décidé de renforcer cette feuille de route avec un plan d'actions renouvelé, adopté en juin **2023**. Il vise notamment à réduire la consommation d'énergie de l'administration départementale et à accompagner les acteurs et habitants dans les changements à mettre en œuvre pour répondre aux défis du réchauffement climatique.



Vous êtes INCOLLABLE ! L'EFFET DE SERRE



5% S'ÉCHAPPENT VERS L'ESPACE



GAZ À EFFET DE SERRE
EMPÊCHENT LES RAYONS INFRAROUGES (CHALEUR) DE S'ÉCHAPPER

ÉNERGIE SOLAIRE

95%

DES INFRAROUGES SONT RETENUS PAR L'ATMOSPHÈRE

LA PLUPART DE NOS ACTIVITÉS, NOTAMMENT CELLES QUI UTILISENT DE L'ÉNERGIE FOSSILE DÉGAGENT DU CO₂ ET D'AUTRES GAZ À EFFET DE SERRE

... CELA PROVOQUE UN RÉCHAUFFEMENT DE LA PLANÈTE



Vous avez dit "NEUTRALITÉ CARBONE" ?

La neutralité carbone, c'est l'atteinte d'un équilibre entre émissions (nos activités humaines) et absorptions (par des « puits » tels que forêts, sols) de gaz à effet de serre. La stratégie française vise la neutralité carbone à l'échéance 2050.

Pour atteindre cet objectif, l'empreinte carbone des Français devra être divisée par 5, passant de 9,9 tonnes équivalent CO₂ à moins de 2 tonnes en 2050 par habitant et par an.

2 tonnes équivalent CO₂ représentent :

- = un an de chauffage au gaz d'un appartement de 80m²
- = 1 aller-retour Paris-New York en avion par passager
- = 10 000 km en voiture



1

Atténuer **NOTRE IMPACT**

Pour agir sur les causes du réchauffement climatique, nous devons réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre de son Plan Climat 76, le Département s'est fixé 5 axes d'intervention :

- *Promouvoir une transition*
écologique et solidaire
- *Rendre nos bâtiments publics*
plus durables et responsables
- *Encourager*
les mobilités douces
- *Promouvoir*
une alimentation locale
- *Favoriser*
l'économie circulaire



Promouvoir une transition ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

POURQUOI AGIR ?

Face à l'inflation des prix et de l'énergie, les ménages les plus vulnérables sont en première ligne. Au-delà des mesures d'urgence qui peuvent être prises, un travail de fond doit être mené pour que la transition écologique soit également une transition solidaire. Dans cet esprit, le Département a fait de la lutte contre la précarité énergétique l'une de ses priorités.

Le Département se mobilise également pour accompagner les familles confrontées à des problématiques de mobilité et soutient les initiatives destinées à lever ce qui apparaît comme un des freins majeurs à l'insertion sociale et professionnelle. Il s'appuie notamment sur les SIAE (structures d'insertion par l'activité économique).

Les actions du Plan Climat 76

AGIR POUR LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS

RÉNOVER L'HABITAT POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le Département finance le logement à travers le Fonds de Solidarité Logement (FSL) qui associe également plusieurs contributeurs (bailleurs publics, Caisse d'Allocations Familiales, fournisseurs d'énergie...). Déléguataire depuis 2019 **des aides à la pierre** de l'État sur l'ensemble du territoire hors grandes agglomérations, il dispose ainsi d'un levier puissant pour accélérer la mise aux normes de l'habitat.





Le Programme d'Intérêt Général (PIG) «adaptation et amélioration de l'habitat» initié en 2019 a été prolongé jusqu'en 2024. Prochainement, un nouveau PIG sera envisagé dans le but notamment d'améliorer l'efficacité énergétique des logements de ménages aux revenus modestes et très modestes. Ces derniers sont accompagnés financièrement pour la réalisation des travaux.

ENGAGEMENT TENU : Le dispositif d'aide « habitat durable » a été élargi aux classes moyennes depuis 2022.

Vous êtes INCOLLABLE !

La France compte près de 4,8 millions de « passoires énergétiques » soit 15,8% du parc de logements*

1/3 en moins du CO₂ émis par le chauffage résidentiel grâce à l'amélioration des performances thermiques des logements.

*Au 1^{er} janvier 2023 étiquettes F et G du Diagnostic de Performance Énergétique.
Source : Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires



Vous êtes MALIN !

Des gestes simples pour économiser l'énergie dans son logement

- Choisir de préférence le mode Eco sur son lave-linge et sur son lave-vaisselle.
- Dégivrer régulièrement son congélateur pour éviter les surconsommations.
- Installer des robinets thermostatiques et adapter la température des pièces à l'usage qui en est fait (19°C le jour, 16°C la nuit).
- Poser des joints isolants sur les portes et sur les fenêtres.
- Aérer 10 minutes par jour est la manière la plus efficace de renouveler l'air des pièces sans refroidir la maison.
- Débrancher ses appareils (suppression des veilles) peut faire gagner jusqu'à 10 % d'économies supplémentaires sur votre facture d'électricité.



ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS LES PLUS MODESTES DANS LA MOBILITÉ DU QUOTIDIEN

Dans le cadre du Plan Climat 76, le Département soutient et finance les projets de plateformes de mobilité qui proposent des solutions concrètes aux personnes éloignées de l'emploi ou qui rencontrent des difficultés à se déplacer.

Afin de lutter contre le renoncement à circuler, le Département a mis en place plusieurs dispositifs d'aide à l'acquisition et il encourage le covoiturage et les solutions de mobilité douce telles que le vélo.



Vous êtes INCOLLABLE !

13,3 millions de Français sont aujourd'hui dans une situation de « précarité » liée à la mobilité *.

5000 bénéficiaires ont pu profiter de "Ma Prime Vélo 76".

* Source : baromètre des mobilités

Vous êtes MALIN !

Pensez aux associations et garages solidaires pour entretenir sa voiture ou son vélo à moindre coût. Le principe est simple : moyennant une faible cotisation annuelle, l'utilisateur peut venir réparer lui-même son vélo ou sa voiture ou en se faisant aider par un mécanicien qualifié.



MA PRIME VÉLO76

À PARTIR DU 1^{er} JUILLET, PROFITEZ D'UNE PRIME JUSQU'À 400€ POUR L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE.

En Seine-Maritime, tout achat d'un vélo à assistance électrique est remboursé à hauteur de 200€. Cette aide est doublée selon les critères de ressources. Prime cumulable avec tout autre dispositif national ou local.

Rendez-vous sur seine-maritime.fr/maprimevelo76

RENDRE NOS BATIMENTS PUBLICS *plus durables et responsables*

? POURQUOI AGIR ?

Le secteur du bâtiment est responsable d'un quart du CO₂ émis en France. Agir pour réduire massivement ces besoins en énergie est donc un enjeu essentiel, avec à la clé au moins trois bénéfices :

- Réduire la facture énergétique globale ;
- Améliorer le confort des usagers ;
- Favoriser la création d'emplois dans le secteur de la rénovation.

DEUX MANIÈRES D'AGIR :

- Être plus efficace : massifier la rénovation thermique globale des bâtiments ;
- Être plus sobre : s'interroger sur les besoins.



Les actions du Plan Climat 76

AGIR POUR LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS

UN SERVICE D'APPUI À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES COMMUNES

Pour aider les communes de moins de 10 000 habitants à rénover leurs bâtiments (mairie, écoles, salle des fêtes...), le Département anime le réseau des acteurs locaux de l'énergie : Ademe, FNCCR, Métropole Rouen Normandie, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, Caux Seine Agglo, Syndicat Départemental d'Énergie (SDE76). Il fait le lien entre les conseillers en énergie en Seine-Maritime et permet la valorisation et la diffusion de retours d'expérience et de compétences sur le territoire. Le Département finance également la rénovation thermique des bâtiments tertiaires à différentes étapes des projets : audits énergétiques, schémas directeurs immobiliers énergétiques, travaux.



ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET MÉDICO-SOCIAUX (ESMS)

Un soutien financier particulier sera également proposé aux Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et établissements médico-sociaux pour leur permettre d'investir dans des équipements plus performants. Préalablement, la réalisation d'un audit permettra le cas échéant de les accompagner dans une démarche de rénovation énergétique globale.

MIEUX ADAPTER LES BÂTIMENTS À LEURS USAGES

Un travail de sensibilisation à la sobriété énergétique par la diffusion des **bonnes pratiques** sera mené en direction des communes. Cette démarche intégrera un volet relatif au « numérique responsable », porté par le syndicat mixte Seine-Maritime Numérique (SMN).

LE DÉPARTEMENT ENGAGÉ

UN PLAN BÂTIMENT DURABLE POUR ÊTRE EXEMPLAIRE

Entre les collèges publics et les bâtiments administratifs, le Département gère un patrimoine immobilier important dont les consommations énergétiques doivent être progressivement réduites. Pour assurer le suivi de ses objectifs et l'efficacité de ses investissements, le Département s'est engagé dans une démarche ambitieuse de gestion de l'énergie.

L'adoption en mars 2022 du Plan Bâtiment Durable de **500 millions d'euros** matérialise la stratégie du Département destinée à améliorer la performance énergétique de son

parc immobilier tertiaire. Ce plan ambitieux vise à mettre les 108 collèges publics et 26 sites administratifs ou techniques d'une surface de plus de 1000m² en conformité avec la réglementation. Plus généralement, toute nouvelle construction devra répondre à des objectifs d'exemplarité environnementale (matériaux biosourcés, isolation/orientation, systèmes de chauffage optimisés...).

ACCÉLÉRER LE RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Département renforce significativement le recours aux énergies renouvelables en équipant notamment plusieurs de ses sites avec des dispositifs de production d'énergie par l'installation de panneaux photovoltaïques (par exemple au Pôle social et au collège Gautier au Havre, au Centre Médico Social de Bois-Guillaume) le raccordement des bâtiments aux réseaux de chaleur...

METTRE EN PLACE UN PLAN DE SOBRIÉTÉ ET SENSIBILISER AU « NUMÉRIQUE RESPONSABLE »

Pour atteindre ses objectifs de neutralité carbone d'ici 2050, le Département déploie un plan de sobriété qui comporte une sensibilisation auprès des agents de la collectivité comme des usagers.





Vous êtes **INCOLLABLE !**

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables s'appuie sur une simplification des procédures et une planification territoriale.

Cette loi se conjugue avec les récentes évolutions législatives (loi de transition énergétique pour la croissance verte, loi NOTRe) qui ont donné aux collectivités de nouveaux outils et compétences pour s'impliquer directement dans des projets de production d'énergie renouvelable.

Vous êtes un élu ou un maître d'ouvrage et vous souhaitez plus d'informations sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et les aides du Département ?



Vous êtes **MALIN !**



Le secteur du numérique consomme aujourd'hui près de 10 % de l'électricité en France et utilise de nombreuses matières premières. Pour réduire son empreinte numérique, l'Ademe nous invite à quelques gestes simples :

- **Garder le plus longtemps possible ses équipements (80% des impacts sont liés à la fabrication des appareils)**
- **Faire réparer son téléphone ou son ordinateur plutôt que d'en acheter un neuf**
- **Penser aux équipements reconditionnés**
- **Donner une seconde vie aux appareils inutilisés (aujourd'hui seulement 5 % des téléphones sont collectés pour le recyclage)**
- **Ne pas laisser ses appareils en veille**
- **Baisser la résolution des vidéos regardées en streaming**
- **Faire le ménage dans ses données pour éviter la surcharge des centres de données**



Encourager LES MOBILITÉS DOUCES



? POURQUOI AGIR ?

Les transports sont responsables d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre dans notre pays. Le modèle routier reste prédominant : en Seine-Maritime, près de 80 % des salariés utilisent ainsi de préférence leur voiture pour se rendre à leur travail. Dans certains territoires mal desservis par les transports en commun, la voiture reste l'unique moyen de transport. Le coût environnemental de ce modèle est élevé : dégradation de la qualité de l'air, artificialisation des sols, encombrement de l'espace public...

L'objectif du Département est de se déplacer à moindre coût et en polluant le moins possible.

Les actions du Plan Climat 76

AGIR POUR LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS

✓ ENGAGEMENT TENU : PROMOUVOIR L'USAGE DU VÉLO

Dans le cadre de son **Plan Vélo 76** voté en juin 2022, le Département prévoit d'aménager 300 km de nouveaux itinéraires cyclables en plus des 500 km du Schéma Directeur Départemental des Véloroutes et Voies Vertes déjà existants, avec l'implantation à proximité de garages sécurisés pour stocker vélos et bagages.

✓ ENGAGEMENT TENU : MA PRIME VÉLO 76

Le Département encourage également la pratique du vélo au quotidien et à ce titre, a accompagné financièrement en 2022 et 2023 quelque 5 000 bénéficiaires dans l'acquisition d'un vélo à assistance électrique dans le cadre du dispositif « **Ma Prime vélo 76** ».

Parallèlement, la collectivité sensibilise les collégiens aux modes de déplacement actifs (marche à pied, trottinette, vélo...). Un plan de déplacements d'établissement (PDE) est expérimenté dans le collège pilote de Forges-les-Eaux dans le cadre du programme national d'écomobilité scolaire MOBY.



ENCOURAGER LES PRATIQUES ALTERNATIVES À L'USAGE EXCLUSIF DE LA VOITURE

Le Département encourage la pratique du covoiturage en augmentant le nombre de places et en aménageant de nouvelles aires dédiées, sécurisées et équipées aujourd'hui de bornes de recharge électrique.

En lien avec les intercommunalités, le Département étudie par ailleurs la possibilité d'encourager l'intermodalité et le développement de l'autopartage autour des aires de covoiturage. L'objectif est de mettre à disposition de l'utilisateur un lieu (**un hub de mobilité** est en réflexion) réunissant plusieurs moyens de transport afin de lui permettre de réduire son temps de trajet et de faciliter ses déplacements.

LE DÉPARTEMENT ENGAGÉ

UN PLAN DE DÉPLACEMENT DE L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE (PDA)

Avec plus de 7,4 millions de kilomètres parcourus par les agents départementaux*, la maîtrise des déplacements professionnels constitue un enjeu majeur pour la collectivité. Un plan de déplacement de l'administration départementale (PDA) voté le 23 juin 2022 encourage la réduction des déplacements, notamment par le recours au télétravail. Ce PDA accorde également une place plus large à l'utilisation du vélo avec le déploiement d'une flotte de vélos à assistance électrique (VAE), utile pour les déplacements inter-sites des agents et d'un nouvel éventail de services (places de stationnement sécurisées, location de vélo, pôle entretien/réparation).

À l'horizon 2025, le Département vise la constitution d'une flotte composée exclusivement de véhicules Crit'Air 0, 1 ou 2, dont la moitié de véhicules électriques. Des bornes de recharge seront installées sur les différents sites du Département.

Enfin, pour les déplacements domicile - travail des agents, le PDA renforce les incitations financières à l'usage des transports en commun et à d'autres modes de transport alternatifs par rapport à l'utilisation de la voiture en solo via l'instauration du forfait mobilité durable.

*Chiffres 2019



Vous êtes INCOLLABLE !

Un Français se déplace en moyenne **10 heures par semaine, soit l'équivalent d'une journée et demie de travail, et parcourt 400 km.**

Source : enquête nationale mobilité et modes de vie 2020 (Forum Vies Mobiles).

Vous êtes MALIN !

CHANGER SES HABITUDES

Le coût annuel d'une voiture particulière (6000€) est près de 20 fois supérieur à celui lié à l'utilisation des transports publics (310€) et 60 fois supérieur au coût d'un vélo équipé et entretenu (96€).



LA MARCHÉ À PIED

1/2 heure par jour de marche à pied, c'est le temps recommandé pour se maintenir en bonne santé.



TRAJETS COURTS À VÉLO

5€, c'est le coût moyen d'une voiture pour parcourir 10 km en ville.
À vélo c'est gratuit et sans émission de CO₂.



LES TRANSPORTS EN COMMUN

En transportant 200 personnes, **une rame de tramway équivaut à 167 voitures.**



VOTRE VOITURE AUTREMENT

Partager un véhicule pour se rendre sur un même lieu est à la fois plus écologique et un bon plan financier.

Source: ADEME

Promouvoir UNE ALIMENTATION LOCALE



? POURQUOI AGIR ?

L'alimentation représente 22% de l'empreinte carbone des ménages en France. Elle est le 3^e poste le plus émetteur de gaz à effet de serre après les transports et le logement.

Soucieux de retrouver une alimentation à la fois qualitative et de proximité, plus respectueuse de l'environnement et favorisant l'emploi local, de plus en plus de consommateurs plébiscitent aujourd'hui les **circuits courts**. De leur côté, les agriculteurs à la recherche d'un nouveau modèle se lancent de plus en plus nombreux dans la vente directe.

Les actions du Plan Climat 76

AGIR POUR LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS

DÉVELOPPER LA PLATEFORME MONPANIER76.FR

Le Département a lancé en 2020 la plateforme monpanier76.fr qui permet aujourd'hui au consommateur d'identifier rapidement les produits disponibles et les lieux de vente en circuits courts situés à proximité (**184 producteurs et 465 points de vente référencés en 2023**). Depuis 2021, cet outil a été élargi aux produits de la mer. Il est également prévu de traduire le site en anglais pour toucher une clientèle touristique intéressée par les savoir-faire locaux.

PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION LOCALE ET DURABLE AUPRÈS DES PUBLICS PRIORITAIRES

À travers les circuits courts, le Département cherche à promouvoir une alimentation à la fois qualitative et durable, y compris auprès de publics prioritaires comme les résidents des EHPAD et des résidences autonomie.



**PRIVILÉGIEZ
LES PRODUITS
LOCAUX SUR
MONPANIER76.FR**

LE DÉPARTEMENT ENGAGÉ

AGRILOCAL76 : DES PRODUITS LOCAUX AUX MENUS DES COLLÈGES ET DU RESTAURANT ADMINISTRATIF

Pour répondre aux objectifs fixés par la loi EGalim (au moins 50 % de produits de qualité dont 20% de produits biologiques dans ses restaurants collectifs), le Département utilise notamment l'outil Agrilocal76, plateforme web de mise en relation qui favorise les échanges entre les acheteurs de la restauration collective et les fournisseurs locaux de produits agricoles. La collectivité engage en même temps son restaurant administratif dans une démarche de progrès « *mon restau responsable* ».



S'agissant des collèges, elle a mis aussi en place, à titre expérimental, un groupement de commande alimentaire territorialisé dans le pays de Bray pour 19 collèges pilotes à la rentrée 2023.

MOINS DE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le Département agit pour réduire le gaspillage alimentaire, en particulier dans les collèges, en formant notamment la communauté éducative et le personnel de restauration, en développant la sensibilisation et en valorisant les bonnes pratiques.

Vous êtes INCOLLABLE !



10 fois plus de CO₂ émis par la production de légumes hors saison, cultivés sous serres chauffées, qu'une culture en plein champ.

Source : Synthèse des Analyses de Cycle de Vie des produits agricoles : filière tomates, ADEME par ECOINTESYS, 2008

Plus de légumineuses dans mon assiette !

En 1920 :

7,2 kg / pers. / an

Des atouts :

Santé : naturellement riches en fibres, protéines et minéraux.

En 2015 :

1,7 kg / pers. / an

Coût : bon marché et longue conservation.

Environnement : moins d'engrais azotés et d'émission de gaz à effet de serre.

Favoriser L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

❓ POURQUOI AGIR ?

L'urgence écologique impose de revoir aujourd'hui un modèle économique qui pendant longtemps a consisté à extraire, produire, consommer et jeter. La rareté croissante des ressources oblige les acteurs à envisager une gestion plus économe de celles-ci, soit par le développement de filières de recyclage, soit par le réemploi, soit tout simplement par la mise en place de modes de production plus sobres. Les achats publics sont de ce point de vue pour le Département un puissant levier pour réduire son empreinte environnementale tout en créant une dynamique plus vertueuse et en favorisant l'emploi local.

Les actions du Plan Climat 76

AGIR POUR LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS

MENER DES PROJETS D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE

Pour une meilleure gestion des ressources, le Département met en œuvre une démarche d'écologie industrielle territoriale sur les ports de Fécamp et du Tréport. Le projet consiste à créer et entretenir du lien entre différentes entreprises portuaires et les collectivités publiques. Les synergies créées favoriseront l'émergence de projets pour la transition énergétique et le développement d'une économie circulaire.



Vous êtes MALIN !

Quelques conseils simples pour réduire l'impact de notre alimentation sur l'environnement :

- Consommer de préférence des produits locaux et de saison, pour éviter le transport, garantir la fraîcheur des produits et limiter sa consommation de produits transformés ;
- Réduire les quantités de viande et de produits laitiers consommés dont la production génère beaucoup de gaz à effet de serre en les remplaçant par exemple par des légumineuses (lentilles, fèves, pois, pois-chiches...) ;
- Limiter le gaspillage alimentaire : faire une liste de repas, acheter uniquement les produits nécessaires, cuisiner les restes.



VALORISER LE BOIS DES FORÊTS DÉPARTEMENTALES

Propriétaire de **1400 ha de forêts départementales**, la collectivité participe à la filière bois qu'elle alimente en bois local et labellisé. Cette gestion favorise le stockage du carbone et dans le même temps, contribue à l'emploi local.



LE DÉPARTEMENT ENGAGÉ

UNE MEILLEURE GESTION DU DOMAINE ROUTIER

Une part importante des matériaux utilisés pour l'exploitation des routes est aujourd'hui issue des filières de réemploi. L'objectif est que **90 % des matières et déchets produits sur les chantiers d'exploitation soient réutilisés à l'horizon 2025**, 95 % d'ici 2030. De nouvelles expérimentations seront donc menées et un référentiel des techniques innovantes sera élaboré.

UTILISER LE LEVIER DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Il est prévu que d'ici 2026, 100 % des marchés passés par la collectivité devront intégrer un critère environnemental. Par ailleurs, les achats départementaux devront plus systématiquement favoriser l'acquisition et l'utilisation de biens issus du réemploi, de la réutilisation et/ou intégrant des matières recyclées.

À titre d'exemple, le magazine du Département tiré à 589 000 exemplaires est aujourd'hui imprimé sur du papier recyclé et la gestion des consommables informatiques est confiée à l'entreprise d'insertion Printerre, pionnière du reconditionnement et des solutions d'impression « responsables ».

RÉDUIRE ET VALORISER LES DÉCHETS

Pour prévenir et réduire les déchets du quotidien au sein de l'administration départementale (papier, emballages), un travail de sensibilisation des agents est effectué et des dispositifs de tri sont installés. Les processus de dématérialisation ont conduit à une réduction massive de la consommation de papier. Les équipements et mobiliers sont réemployés en interne ou vendus aux enchères sur le site agorastore.fr.

Conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, la collecte et la valorisation des déchets alimentaires issus des restaurations collectives (collèges, restaurant administratif) sera mise en œuvre en 2024.

Une 1^{ère} expérimentation a été menée sur 10 collèges pilotes autour de la réduction du gaspillage alimentaire et de la valorisation des déchets des cantines au sein d'une unité de méthanisation (opération « zéro Gaspi 100 % énergie » en lien avec GRDF).

Par ailleurs, une étude de faisabilité a été engagée sur la valorisation des déchets verts issus des campagnes de fauchage des accotements routiers menées par le Département.



2,5 T

de matières mobilisées

CO₂ émis : un AR en avion
Paris-Nice

Vous êtes
INCOLLABLE !

Selon l'ADEME, nous produisons chacun 590 Kg de déchets par an dont 7 kg de produits alimentaires encore emballés ! En moyenne, on achète 60% de vêtements en plus et on les conserve deux fois moins longtemps qu'il y a 15 ans !

Source: « Face cachée des biens et équipements » - ADEME - sept. 2018



pour **50 Kg**

2,5 T

de matières mobilisées

CO₂ émis : un AR en avion
Paris-Montréal

Vous êtes
MALIN!

La France est un des plus gros consommateurs de plastique en Europe : 70 kg par habitant par an. De 1,5 million de tonnes en 1950, la production de plastique est passée à 368 millions de tonnes en 2019.

(source Ademe)

1950



1,5 MILLIONS
DE TONNES
DE DÉCHETS



368 MILLIONS
DE TONNES
DE DÉCHETS

Pour sensibiliser les jeunes au zéro déchet, le Département a lancé en 2022 l'opération « Réduire ses déchets, ce n'est pas la mer à boire » : 34 000 gourdes en métal, réutilisables, ont été distribuées à l'ensemble des collégiens en 6^e. Une estimation a montré que pour 17 000 collégiens de 6^e qui boivent en moyenne 117 litres d'eau par an, l'utilisation de ces gourdes peut faire économiser près de 4 millions de bouteilles jetables d'un demi-litre.





Vous êtes INCOLLABLE !

Un conseil des collégiens au Département : ces jeunes élus sont répartis dans cinq commissions dont une « Environnement et Développement Durable ». Il s'agit de les amener à réfléchir et à construire ensemble des projets.

Il existe un groupe local du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) en Normandie. Leurs travaux permettent notamment d'établir des projections sur le climat de la Normandie en 2100 si rien n'est fait pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Contrat de Réussite Éducative Départemental (CRED) : 1800 projets sont financés par an, les parcours proposés favorisent le développement de la sensibilité culturelle, environnementale et citoyenne des collégiens.

Opération de Sensibilisation au Développement Durable (OSDD) : chaque année une vingtaine de projets pédagogiques sont accompagnés dans les collèges par le Département. Lancée il y a 10 ans, l'OSDD a donné lieu à quantité d'expériences et le Département souhaite que ces idées et bonnes pratiques soient partagées entre les établissements. En lien avec l'Éducation Nationale, plusieurs sujets sont déjà à l'étude tels que : changement climatique, déchets, biodiversité.

Vous êtes MALIN !

Un site internet départemental dédié à l'environnement ! En 2022, le Département s'est doté d'une plateforme internet dédiée aux sujets de l'eau, de la biodiversité et de l'énergie.

www.seinemaritime.fr/direnv/

Dans le cadre de son Plan Climat 76, le Département de la Seine-Maritime s'engage à réaliser au moins un événement à destination du grand public par an.

Ces événements pourront prendre différentes formes (webinaire, challenge, visite de site, ateliers en présentiel...) et seront liés à des thématiques du Plan Climat 76 (énergie, mobilité, eau, biodiversité, alimentation, réduction des gaz à effet de serre, adaptation au dérèglement climatique...).



2

Adapter LE TERRITOIRE

En mars 2022, les experts du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) confirment, une nouvelle fois, que les effets du changement climatique sont causés par l'homme et ont déjà des impacts importants sur les populations, les écosystèmes et les infrastructures. Ils alertent sur la nécessité de mieux nous préparer afin de réduire la vulnérabilité de nos sociétés.

Le Plan Climat 76, renforcé en juin 2023, consacre ainsi un volet beaucoup plus important à l'adaptation du territoire aux conséquences du changement climatique, articulé autour de 4 priorités :

- *Mieux anticiper*
les risques naturels pour les gérer
- *Préserver*
la biodiversité
- *Protéger*
la ressource en eau
- *Adapter*
les espaces publics

Mieux anticiper LES RISQUES NATURELS POUR LES GÉRER



POURQUOI AGIR ?

Selon les dernières données du GIEC normand, une hausse de 20 cm du niveau de la mer a déjà été constatée en 100 ans. Cette montée des eaux accentue :

- Le risque d'inondation en zone côtière (submersion marine) ;
- Le recul du trait de côte ;
- L'érosion des célèbres falaises calcaires qui font la réputation de la côte d'Albâtre.

**-20 à -40cm
par an**



La montée des eaux affectera également des zones plus éloignées, du fait de la remontée des nappes phréatiques ou via les cours d'eau par blocage des écoulements fluviaux. La zone estuarienne de la Seine apparaît particulièrement vulnérable au risque inondation avec d'éventuels effets en cascade : problèmes sanitaires, désordres affectant les bâtiments et les infrastructures routières, enjeux humains et économiques, risques industriels. En outre, la fréquence des inondations liées aux pluies intenses et au ruissellement des eaux est aussi amenée à s'intensifier.

Les actions du Plan Climat 76

AGIR POUR LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS

DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE GESTION DES RISQUES

Gestionnaire historique de la quasi-totalité des ouvrages de défense contre la mer sur le littoral et d'une centaine de kilomètres de digues le long de la Seine, le Département a accompagné la création en 2019 du Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande (SMGSN) et du Syndicat Mixte du Littoral (SML76). Ils ont notamment pour mission de gérer les ouvrages de protection et de construire des stratégies d'adaptation aux risques en associant l'ensemble des acteurs.

S'agissant du littoral, un outil de prévention et d'alerte des submersions marines sera notamment mis en place afin de mieux anticiper les désordres pouvant affecter les ouvrages de protection côtière ou les infrastructures portuaires.

S'agissant du territoire le long de la Seine, l'ambition est de fédérer les acteurs autour d'un véritable plan d'actions en matière de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

INTÉGRER LES ENJEUX CLIMATIQUES AUX STRATÉGIES TOURISTIQUES

Le Département accompagne les professionnels et les territoires touristiques dans une démarche d'adaptation au changement climatique et de maîtrise des impacts environnementaux. Un groupe de travail dédié sera ainsi animé pour définir les actions à mener (OGS...).

ADAPTER LES PORTS DÉPARTEMENTAUX

Par souci d'efficacité et dans le but d'améliorer la qualité des services, le Département a engagé la création d'une structure de gestion unique des ports. Le transfert de compétences des ports de Fécamp, du Tréport, de Saint-Valéry-en-Caux et du port de pêche du Havre au Syndicat Mixte des Ports de la Seine-Maritime est effectif

depuis le 1^{er} janvier 2024 avec une montée en charge progressive pour une entrée en plein exercice au 1^{er} janvier 2025. Les enjeux environnementaux, de transition énergétique, de décarbonation des ports et la poursuite de la démarche **ANCRE76** sont inscrits dans la feuille de route du nouveau syndicat mixte.

Dans le même temps, une étude doit être menée sur la vulnérabilité des ports départementaux face à la multiplication des risques liés au changement climatique. Elle conduira à déterminer les mesures à mettre en place, voire les éventuels nouveaux modes d'organisation nécessaires.





Vous êtes INCOLLABLE !

« **Amplitude** » est une installation réalisée en bord de Seine à l'initiative du Département et en association avec la ville de Duclair et la Métropole Rouen Normandie. La vocation première de cette œuvre est de servir de repère de crue, mais elle est aussi de sensibiliser les riverains au risque inondation. Implantée à proximité de l'embarcadere du bac de Duclair, elle prend la forme d'un escalier en acier plus ou moins immergé selon la hauteur de l'eau, qui invite le promeneur à s'aventurer au-dessus du fleuve et à mesurer par lui-même le phénomène des crues.

L'œuvre « Amplitude » a été réalisée par l'atelier d'architectes plasticiens Les Nouveaux Voisins et s'inscrit dans le projet « Seine de crues » animé par l'Association et l'aménagement du sol (AREAS) en lien avec les Départements de la Seine-Maritime et de l'Eure.

À la suite d'un appel à projets lancé par la Ville de Duclair et le Département de la Seine-Maritime, un programme d'actions culturel et artistique visant à familiariser les habitants avec cette œuvre et son message est développé dans le cadre d'une résidence artistique territoriale.

Vous êtes MALIN !

Tous les risques auxquels votre commune est soumise sont recensés à la mairie : demandez à consulter le « DICRIM » Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs. Le site « géorisques » permet aussi de connaître les risques associés à une adresse précise.

Un service national d'information continu sur les risques de crues des principaux cours d'eau peut également être consulté (www.vigicrues.gouv.fr).

En cas d'alerte inondation, évitez tout déplacement en voiture et restez à l'écoute des informations (radio, internet, mairie...).



Préserver LA BIODIVERSITÉ

? POURQUOI AGIR ?

La biodiversité est le tissu vivant qui nous entoure. Les menaces sur ce milieu environnant sont multiples : artificialisation des terres, disparition des zones humides, pollutions, pratiques culturelles inadaptées, arrachage de haies...

Les effets du changement climatique viennent s'ajouter à cette pression des activités humaines. D'après les travaux du GIEC normand, les changements de température, la baisse des nappes phréatiques et l'augmentation du nombre de sécheresses viendront significativement modifier les écosystèmes. Il faut ainsi s'attendre à une dégradation forte des nombreux services qu'ils rendent à l'humanité, qu'il s'agisse de l'épuration des eaux, de la production de nourriture et de matériaux, du stockage du carbone, du maintien de la qualité de l'air...

Dans ce combat pour la préservation de la biodiversité, le Département dispose d'importants moyens d'action à travers notamment les **29 Espaces Naturels Sensibles (ENS)** qu'il a en gestion, représentant une superficie de près de 1400 hectares. Ces milieux naturels sont autant de réservoirs pour la biodiversité locale et un atout indéniable pour l'adaptation du territoire.

Les actions du Plan Climat 76

AGIR POUR LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS

RENFORCER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Soucieux de préserver son patrimoine naturel, mais aussi de reconstituer des continuités écologiques (trames vertes et bleues), le Département poursuit son rôle à la fois d'animation et d'assistance technique tant auprès des particuliers que des collectivités. Différents dispositifs d'aides ont été mis en place : aides à la plantation de haies, de vergers, à la restauration de mares, aux études paysagères ou à la restauration de milieux naturels fragiles.

ÉTOFFER LE RÉSEAU DES ENS

Le Département prévoit aussi d'étoffer son réseau d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) par une politique d'acquisition foncière (**3 nouveaux ENS d'ici 2027**). En outre, la question du changement climatique sera systématiquement intégrée aux plans de gestion, avec un objectif double : maintenir, voire restaurer les fonctionnalités écologiques et renforcer la capacité d'adaptation de ces milieux aux conditions climatiques futures. Le Département entend faire de ses ENS et des forêts dont il a la gestion des espaces d'expérimentation et de sensibilisation des habitants aux enjeux de la biodiversité.

LUTTER CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES

Le changement climatique est un des facteurs d'altération de la biodiversité en contribuant au développement d'espèces animales ou végétales exotiques envahissantes, voire présentant des risques sanitaires.

Face à cet enjeu, le Département a déjà développé un programme de lutte contre la présence du **frelon asiatique** et plus récemment contre la prolifération des **chenilles processionnaires** du chêne.

LE DÉPARTEMENT ENGAGÉ

PLUS D'ARBRES SUR LE FONCIER DÉPARTEMENTAL

Outre la gestion de ses forêts et de ses Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Département dispose d'un patrimoine foncier important (routes, collèges, voies vertes...). Il est donc prévu de mettre à contribution ce potentiel pour planter des arbres dès que possible. Une « charte de l'arbre » sera également élaborée dans le but de mieux protéger les arbres lors des chantiers. Enfin, un travail de recensement et de valorisation des arbres remarquables des différents sites départementaux doit également être mené à bien dans les années qui viennent.



1 NAISSANCE 1 ARBRE

Le Département accompagne chaque famille pour planter un arbre à l'arrivée d'un enfant.*

Rendez-vous sur seinemaritime.fr/1naissance1arbre

*Le montant de l'aide correspond au prix de l'arbre, dans une limite maximale de 40€.

FAVORISER LA PLANTATION DES ARBRES SUR LE TERRITOIRE PAR UN BON D'ACHAT OU UN PARRAINAGE

L'arbre est un allié précieux autant dans la lutte contre l'élévation des températures que dans l'adaptation aux effets du changement climatique (régulation thermique, stockage du carbone, cycle de l'eau, contribution au bien-être et abri pour la faune sauvage).

Pour encourager la plantation d'arbres sur le territoire, le Département a lancé en 2023 l'opération « Une naissance, un arbre » avec pour ambition de planter 125 000 arbres d'ici à 2030.

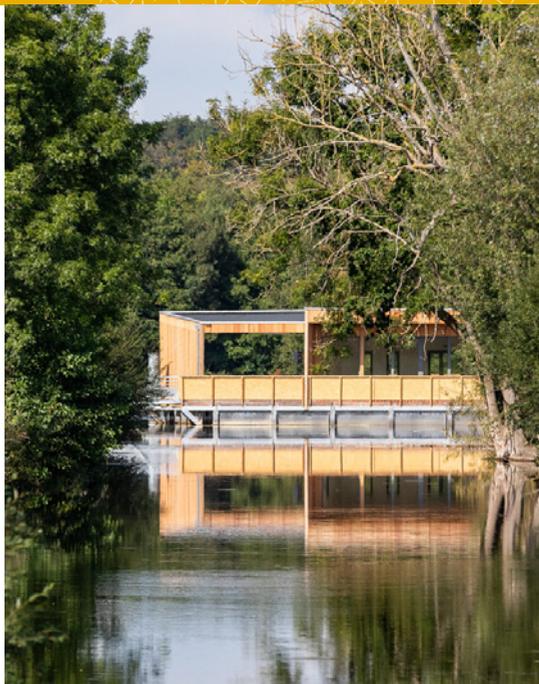
**PLUS DE
125 000
ARBRES
PLANTÉS
D'ICI À 2030**



INTÉGRER LES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ DANS LA POLITIQUE D'ENTRETIEN DES ROUTES

En charge de l'entretien de **plus de 5800 km de routes départementales**, le Département s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique en faveur d'une gestion plus durable de ses « dépendances vertes » (espaces qui bordent les routes départementales).

Les nouvelles pratiques d'éco-fauchage, mais également le déploiement de l'éco-pâturage (**17 sites concernés en 2023**) concilient sécurité des usagers et préservation des fonctions écologiques et paysagères.



VISITER LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) DU DÉPARTEMENT



Sur ses 22 sites naturels aujourd'hui ouverts au public, le Département développe un programme gratuit de balades thématiques et d'activités à destination de tous les publics (familles, scolaires, personnes en situation de handicap). Littoral, espaces forestiers ou zones humides : une belle diversité de milieux est à découvrir !

Deux guides annuels.
Plus de 200 sorties par an.
Découvrez la carte sur www.seinemaritime.fr/ens



Vous êtes INCOLLABLE !



QU'EST-CE QU'UN PUIIS DE CARBONE ?

Les océans, la végétation des milieux naturels (forêts, tourbières...), les sols sont des réservoirs naturels de carbone. Les arbres stockent dans leur bois le carbone naturellement présent dans l'atmosphère au travers de la photosynthèse.

Selon une estimation de 2019, les forêts départementales absorbent chaque année plus ou moins 5 000 t_{eq}CO₂ (tonnes équivalent CO₂), soit 5,6% de l'ensemble des émissions du Département. Une étude plus précise sera menée dans le cadre du Plan Climat 76 pour approfondir ce sujet et mieux appréhender les processus de stockage du carbone dans les espaces naturels.



Protéger

LES RESSOURCES EN EAU

? POURQUOI AGIR ?

Le changement climatique fait peser plusieurs menaces sur la ressource en eau :

- Risque de pénurie lié aux sécheresses ;
- Pollutions ;
- Perturbations des milieux naturels liées au ruissellement et aux pluies intenses plus fréquentes.

En Seine-Maritime, la réserve en eau potable est exclusivement souterraine et soumise à de fortes pressions. La qualité de cette eau est directement liée aux activités humaines, elle est donc fragile. Plus des deux tiers des volumes d'eau distribués pour notre consommation font l'objet de traitements coûteux au quotidien. Chaque année, plusieurs secteurs de la Seine-Maritime sont également concernés par des arrêts « sécheresse », décisions préfectorales qui limitent les usages de l'eau.

Selon une estimation du GIEC Normand, une baisse importante du niveau des nappes phréatiques est attendue d'ici 2100 sur notre territoire, pouvant aller jusqu'à 10m en pays de Caux.

Les actions du Plan Climat 76

AGIR POUR LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS

SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS DES COMMUNES

Partenaire des communes et de leurs groupements, le Département leur apporte un appui technique et financier dans tous les projets menés autour de la gestion de l'eau et notamment visant à maintenir sa bonne qualité ou à améliorer les performances des ouvrages d'assainissement.

Le Département souhaite tout particulièrement encourager les projets relatifs à l'économie de l'eau ou à la récupération des eaux pluviales avec pour ambition d'atteindre **50% de communes engagées dans ces démarches d'ici à 2035.**

Par ailleurs, des actions seront mises en place pour promouvoir la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) sur le territoire.





LE DÉPARTEMENT ENGAGÉ

ÉCONOMISER LA RESSOURCE EN EAU

Plusieurs actions vont être engagées pour favoriser les économies d'eau dans son patrimoine bâti, du déploiement généralisé de compteurs d'eau « intelligents » à la mise en place de dispositifs de récupération des eaux pluviales. Une attention particulière sera également portée à la réduction des pollutions par les **perturbateurs endocriniens** (réflexion sur les marchés de fournitures, les techniques de nettoyage des locaux...).

ÉLABORER UN VÉRITABLE PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'EAU

Parallèlement, un état des lieux de l'alimentation en eau potable en Seine-Maritime sera présenté dès 2024 et servira de base de travail pour définir les actions prioritaires à mener sur le territoire dans le cadre d'un plan départemental de l'eau.



Découvrez le guide
sur le flashcode suivant :





Vous êtes
INCOLLABLE !

Avec la création du **Comité départemental de l'eau, un observatoire départemental de l'eau a vu le jour en 2023**. Il propose en temps réel une cartographie du niveau de la ressource en eau dans le département, avec une entrée par commune. À terme, il sera enrichi de nouvelles données portant notamment sur la qualité de l'eau.



Vous êtes
MALIN !

Un Seinomarain consomme aujourd'hui en moyenne 131 litres d'eau par jour principalement pour l'hygiène corporelle (39 %), pour le lavage du linge ou de la vaisselle (22 %), pour la chasse d'eau (20 %) et seulement 1% pour boire.
(source Ademe).

Pour réaliser des économies facilement, le mieux est de s'attaquer aux sources principales :

- Réparer rapidement les éventuelles fuites : un simple robinet qui fuit peut gaspiller jusqu'à 120 litres d'eau par jour et jusqu'à 600 litres pour une chasse d'eau !
- Poser des mousseurs sur les robinets et douchettes.

- Installer une chasse d'eau double flux (à double bouton) afin de limiter le nombre de litres d'eau utilisés à chaque chasse d'eau, ou positionner un sac éco-WC ou une bouteille d'eau dans le réservoir du WC.
- Privilégier le mode « éco » sur votre lave-linge ou votre lave-vaisselle.
- Opter pour des douches rapides et couper l'eau lors du savonnage, même lors du lavage des mains.
- Préférer l'eau de pluie pour l'arrosage du jardin et favoriser un arrosage en dehors des heures les plus chaudes de la journée.

ENGAGEMENT TENU :

Le Département prévoit dans son Plan Climat d'expérimenter un dispositif pour inciter les particuliers à installer des récupérateurs d'eau de pluie.





Adapter LES ESPACES PUBLICS

? POURQUOI AGIR ?

Canicules, sécheresses, pluies intenses : face à des phénomènes extrêmes qui tendent à se multiplier, les villes vont devoir se réinventer. Lutter contre les îlots de chaleur urbains, favoriser l'infiltration des eaux pluviales dans les sols pour éviter les ruissellements, intégrer les problématiques de sobriété foncière, de qualité de l'air ou de biodiversité, travailler sur des espaces publics plus apaisés favorisant le lien social, constituent des enjeux majeurs auxquels toute politique d'aménagement doit aujourd'hui s'intéresser.

En tant que partenaire privilégié des collectivités, le Département accompagne ce mouvement et incite les acteurs locaux à s'emparer des outils de planification urbaine comme le **plan local d'urbanisme (PLU)** ou le **plan local de l'habitat (PLH)** pour mener à bien cette nécessaire mutation.

Désimperméabilisation, végétalisation : la ville de demain laissera place à davantage de nature tant pour les services que celle-ci nous apporte, que pour les bienfaits qu'elle nous procure en améliorant notre cadre de vie.

Les actions du Plan Climat 76

AGIR POUR LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS

INTÉGRER LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LES DÉMARCHES DE PLANIFICATION URBAINE

Pour favoriser une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans les démarches de planification urbaine des communes et intercommunalités, le Département prévoit de réviser et adapter son guide des recommandations regroupant différents conseils pratiques et liens ressources. Enfin, la collectivité a également prévu de diffuser plus largement ces thématiques dans le cadre de l'animation des réseaux « petites villes de demain » et « petites centralités ».





DÉSIMPERMÉABILISER LES SOLS ET VÉGÉTALISER LES ESPACES PUBLICS

Le « tout tuyau » basé sur des techniques de collecte et d'évacuation systématique des eaux pluviales n'apparaît plus comme une méthode de gestion adaptée. Le Département apporte un soutien (technique, financier) aux collectivités pour favoriser l'émergence de projets d'aménagement et de gestion des eaux pluviales plus vertueux. Pour faciliter les échanges et le retour d'expériences, il prévoit notamment de structurer et d'animer un réseau de techniciens issus des collectivités sur la question des eaux pluviales. De plus, les dispositifs d'aides seront réorientés pour intégrer davantage ces problématiques de végétalisation et de désimperméabilisation.

LE DÉPARTEMENT ENGAGÉ

DÉSIMPERMÉABILISER LES AIRES DE STATIONNEMENT

Le Département s'engage à désimperméabiliser et végétaliser progressivement les aires de stationnement sur son patrimoine départemental (dont les aires de covoiturage). Un concept de chaussée drainante sera également expérimenté d'ici 2027.

VÉGÉTALISER LES COURS DES COLLÈGES

La plupart des cours de collèges sont aujourd'hui majoritairement constitués d'enrobés, véritables pièges à chaleur quand survient une canicule. Ces cours vont être progressivement réaménagés (25 % des cours d'ici 2030) et les sols désimperméabilisés pour laisser plus de place à la nature. Cette végétalisation favorise la biodiversité et le cycle de l'eau et améliore le cadre de vie et le bien-être des élèves. Elle sera désormais systématiquement prise en compte dans les constructions de nouveaux collèges.



Vous êtes INCOLLABLE !

POURQUOI FAIT-IL PLUS CHAUD EN VILLE ?

La cause principale vient des nombreuses surfaces présentes en ville capables d'absorber l'énergie du soleil : les étendues minéralisées au sol en premier lieu mais également les bâtiments sont autant de surfaces d'échange en mesure d'emmagasiner la chaleur restituée ensuite sous forme d'infrarouge.

À cette chaleur indirecte s'ajoute plus marginalement une chaleur directe produite par les activités humaines, qu'il s'agisse des systèmes de chauffage ou de refroidissement des habitations, des transports ou encore de l'industrie.

Cette « surchauffe » ou « îlot de chaleur urbain » induit des températures anormalement élevées (jusqu'à 10°C

supplémentaires), contribuant à créer une atmosphère étouffante pendant les périodes de canicule, y compris la nuit, avec des conséquences directes sur la santé.

COMMENT LUTTER CONTRE CES ILOTS DE CHALEUR URBAINS (ICU) ?

Outre son intérêt en termes de bien-être (réduction du stress, espace de découverte et d'activités...), et de refuge pour la biodiversité, la végétalisation des espaces urbains est particulièrement bénéfique pour réduire les températures.

Les arbres et les espaces verts comme les toits végétalisés agissent comme des régulateurs thermiques naturels, en offrant de l'ombre et en évaporant l'eau par le biais de la transpiration des plantes, ce qui contribue à rafraîchir l'air ambiant des espaces urbains. **Selon l'Ademe, il est possible d'obtenir une réduction de - 0,5 à -2 °C dans les rues grâce aux végétaux.**

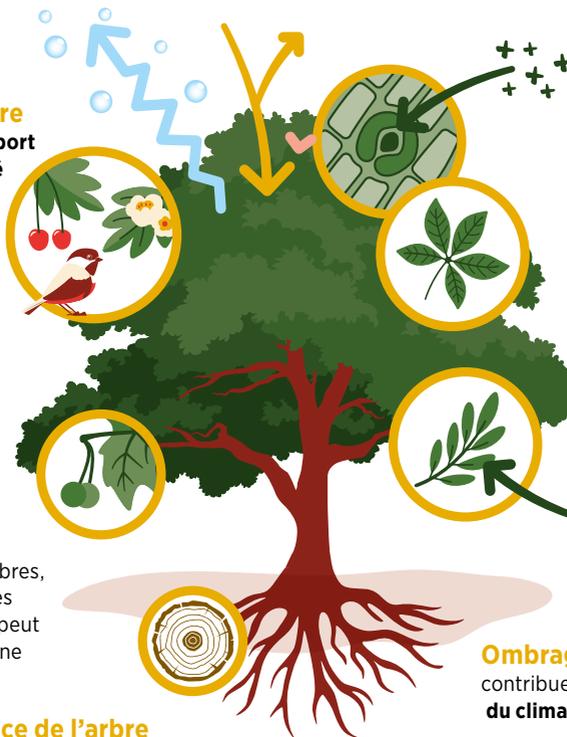


Les services RENDUS PAR LES ARBRES

Réflexion et absorption
des rayonnements solaires
Evapotranspiration

contribuent au **rafraîchissement du climat urbain**

**Fourniture
d'habitats
et de nourriture**
contribue au **support
de la biodiversité**



**Absorption
des polluants
gazeux**

par les stomates
(orifices qui
permettent les
échanges gazeux
entre la plante
et l'air ambiant)

**Dépôt
en surface
des particules
fines**

contribue à
la **régulation de
la qualité de l'air**

**Production
de pollen**
contribue
au **maintien
de la biodiversité**

(reproduction des arbres,
consommation par les
pollinisateurs), mais peut
avoir un effet allergène

Croissance de l'arbre

(production de bois) contribue
au **stockage du dioxyde
de carbone**

Ombrage

contribue au **rafraîchissement
du climat urbain**

Enracinement

contribue au **maintien
et à la structure des sols**

Services Ecosystémiques rendus par les Arbres Modulés selon l'Essence
Un projet d'innovation sur le territoire de la métropole de Metz



3

Partager une culture CLIMATIQUE COMMUNE

? POURQUOI AGIR ?

Pour mieux comprendre les enjeux et les conséquences du dérèglement climatique sur nos modes de vie, un socle solide de connaissances communes est nécessaire. Ces connaissances pourront être alimentées par la mise en place de partenariats avec des universités, établissements d'enseignement supérieur, organismes de recherche locaux ou encore des associations. Le suivi scientifique des plans de gestion des espaces naturels sensibles mené depuis plusieurs années pourra également être enrichi et mis à contribution. Ces connaissances sont indispensables pour éclairer la prise de décision et faire émerger un consensus, préalable à toute mobilisation des acteurs.

Cette « culture climatique partagée » devra donc être déployée à tous les niveaux et à travers une diversité d'outils, sur l'ensemble du territoire. Elle sera ainsi un levier puissant pour impulser de nouveaux modes d'organisation ou des changements de comportement.

Les actions du Plan Climat 76

AGIR POUR LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS

CRÉER DU LIEN AVEC LES PARTENAIRES ET ACTEURS DU TERRITOIRE

Le Département souhaite renforcer les partenariats avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche locaux afin d'améliorer la connaissance, avoir un regard scientifique sur l'impact du changement climatique et diffuser des savoirs à l'échelle du territoire.

En outre, le travail collaboratif mené avec les partenaires permet de valoriser les connaissances acquises et de restituer aux décideurs les études et programmes de recherche menés, en particulier sur les inondations, l'érosion des sols et l'impact sur la ressource en eau. Cette collaboration se fait notamment au travers d'échanges et de partage de connaissances, mais également de temps de formations des techniciens des collectivités (programme de formation de l'AREAS).



DES ATELIERS DE SENSIBILISATION

Le Département s'appuiera sur des outils de vulgarisation tels que « La Fresque du Climat » pour sensibiliser élus, techniciens, collégiens, mais aussi les professionnels du tourisme. Un événement type « Rentrée climat » pourrait être mis en place dans les collèges et une journée « Fresque du Climat » est envisagée chaque année pour le grand public.

SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC

Différentes actions de sensibilisation seront menées pour rappeler les éco-gestes, notamment dans les dispositifs d'accueil et d'information touristiques mais également pour communiquer autour du risque incendie désormais à prendre en compte dans les espaces naturels.

LE DÉPARTEMENT S'ENGAGE

ASSOCIER LES JEUNES : UNE PRIORITÉ

Les jeunes sont les premiers concernés par l'enjeu climatique dont dépendra la société dans laquelle ils vivront demain. Depuis plusieurs années, le Département éveille les collégiens aux enjeux du développement durable, à travers son Opération de Sensibilisation au Développement Durable (OSDD) en complément des dispositifs proposés par l'Éducation nationale (label E3D). Il est prévu que ce dispositif évolue pour toucher un plus grand nombre de collèges et faire en sorte que les initiatives des collégiens soient récompensées en créant un prix de la transition écologique.

De même, les parcours CRED 76 (Contrat de Réussite Éducative Départemental) proposés aux collèges publics du département dont une quinzaine touchent aux enjeux spécifiques du développement durable, feront l'objet d'une évaluation pour juger de leur pertinence et proposer d'éventuelles évolutions.

FORMER LES AGENTS ET LES ÉLUS AUX ENJEUX DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Des outils pédagogiques et innovants existent ou peuvent être développés pour favoriser la compréhension des enjeux liés au dérèglement climatique et amener les agents ainsi que les élus du Département à mieux comprendre les mécanismes et identifier des solutions. Dans le cadre du Plan Climat 76, cette amélioration continue des connaissances des élus et agents s'effectuera sous des formes différentes : évolution de l'offre de formation interne, ateliers de sensibilisation réguliers, création d'un trophée d'initiatives des agents, création d'un guide d'aide à la décision pour les élus...



PLAN CLIMAT76

Contact : Direction de l'Environnement

Téléphone : 02 32 81 68 85

environnement@seinemaritime.fr



LE CLIMAT CHANGE,
CHANGEONS !



SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -